

LUSSAGNET STOCKAGE DE GAZ NATUREL S'INFORMER POUR MIEUX AGIR

les réponses à vos questions

STOCKAGE DE LUSSAGNET

Lieu dit "Biasse"
Route de Mont-de-Marsan
RD 6 - 32460 LE HOUGA
Tél. : +33 (0)5 62 08 65 00

PRÉFECTURE DES LANDES

26 Rue Victor Hugo
BP 349 - 40021
MONT DE MARSAN Cedex
Tél : 05 58 06 58 06



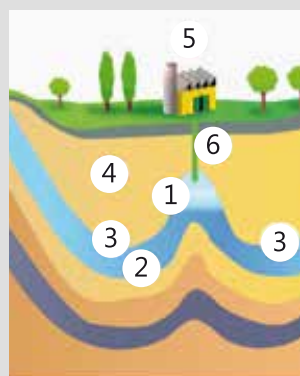
6

RÈGLES À OBSERVER

LES ACTIVITÉS DU SITE DE LUSSAGNET EN QUELQUES MOTS...

LE STOCKAGE DE GAZ NATUREL

- Le stockage souterrain de Lussagnet se compose d'une couche géologique sablonneuse située à une profondeur d'environ 500 mètres et qui constitue la roche « réservoir ».
- Cette couche, épaisse de plusieurs dizaines de mètres, est structurée en forme de dôme et surmontée par une « roche de couverture ». Essentiellement constituée d'argile, elle permet de maintenir le gaz dans cette structure et garantit l'étanchéité du stockage souterrain.
- Le gaz naturel est acheminé par canalisations jusqu'au Centre de Lussagnet. En période de stockage, le gaz est comprimé pour être injecté à l'aide de puits dans le réservoir souterrain. Il déplace alors l'eau contenue dans le sable du stockage. En période de consommation, le gaz naturel est soutiré par ces mêmes puits. L'eau déplacée lors de l'injection reprend alors naturellement sa place dans le sable.
- Une fois en surface, le gaz subit différents traitements pour répondre aux spécifications du réseau de transport.
- D'autres produits sont présents sur le site mais n'ont aucun impact sur le risque majeur de par leurs caractéristiques et leurs quantités très limitées.



- 1 Niveau sableux contenant le gaz stocké
- 2 Niveau sableux et nappe aquifère
- 3 Point bas garantissant le piégeage du gaz
- 4 Couche imperméable garantissant l'étanchéité
- 5 Centre d'exploitation du stockage
- 6 Puits producteur/injecteur

*Schéma coupe géologique
d'un stockage
souterrain de gaz naturel*

LE STOCKAGE PRÈS DE CHEZ VOUS

Le stockage souterrain de Lussagnet permet de répondre à plusieurs besoins :

- Participer à la sécurité d'approvisionnement du territoire français ;
- Faire face à la variation saisonnière de la demande en gaz naturel et couvrir les pics de consommation ;
- Fournir un outil d'équilibrage dans la gestion journalière des flux de gaz.

VOUS RÉSIDEZ OU TRAVILLEZ À PROXIMITÉ DU STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL DE LUSSAGNET,

cette brochure vous informe
sur les risques industriels majeurs
liés à l'activité et les consignes
générales de bonne conduite
à suivre en cas d'alerte.



**PENDANT L'ALERTE,
UN ORDRE D'ÉVACUATION
PEUT ÊTRE PASSÉ
PAR UN HAUT PARLEUR.
N'ÉVACUEZ QU'À CETTE
CONDITION VERS LE LIEU
ALORS INDIQUÉ.**

▲ À FAIRE

METTEZ-VOUS À L'ABRI

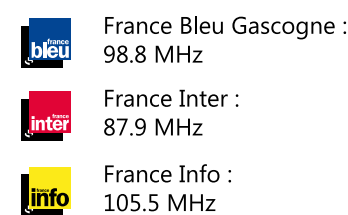
Ne restez pas à l'extérieur ou dans un véhicule.
Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus
proche ou restez chez vous.
C'est le réflexe le plus efficace pour
se protéger, par exemple, des effets d'une
explosion ou d'un incendie. S'il n'y a pas
de bâtiment à proximité, essayez, dans la
mesure du possible, de vous éloigner du lieu
de l'accident, afin de sortir du périmètre
indiqué sur ce document.

PROTÉGEZ-VOUS

Dans le bâtiment, choisissez de préférence
une pièce sans fenêtre. Le cas échéant,
**fermez toutes les issues puis éloignez-vous
des fenêtres** afin d'éviter les éclats de verre
en cas d'explosion. Arrêtez si possible
la ventilation.

ÉCOUTEZ LA RADIO OU REGARDEZ LA TÉLÉVISION (FRANCE 3)

Elles diffusent des informations sur la nature
du risque, l'évolution de la situation
et les consignes à suivre.



▼ À NE PAS FAIRE

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS PROCHES

Vos enfants sont en sécurité et correctement
encadrés à l'école.
Ne mettez pas votre vie en danger
en vous rendant sur les lieux de l'accident
ou à proximité même si vos proches
y travaillent. **Ne gênez pas les secours.**

NE PROVOQUEZ PAS DE FLAMMES

Vous pourriez générer une explosion.

NE TÉLÉPHONEZ PAS

(ni téléphone fixe, ni téléphone mobile)

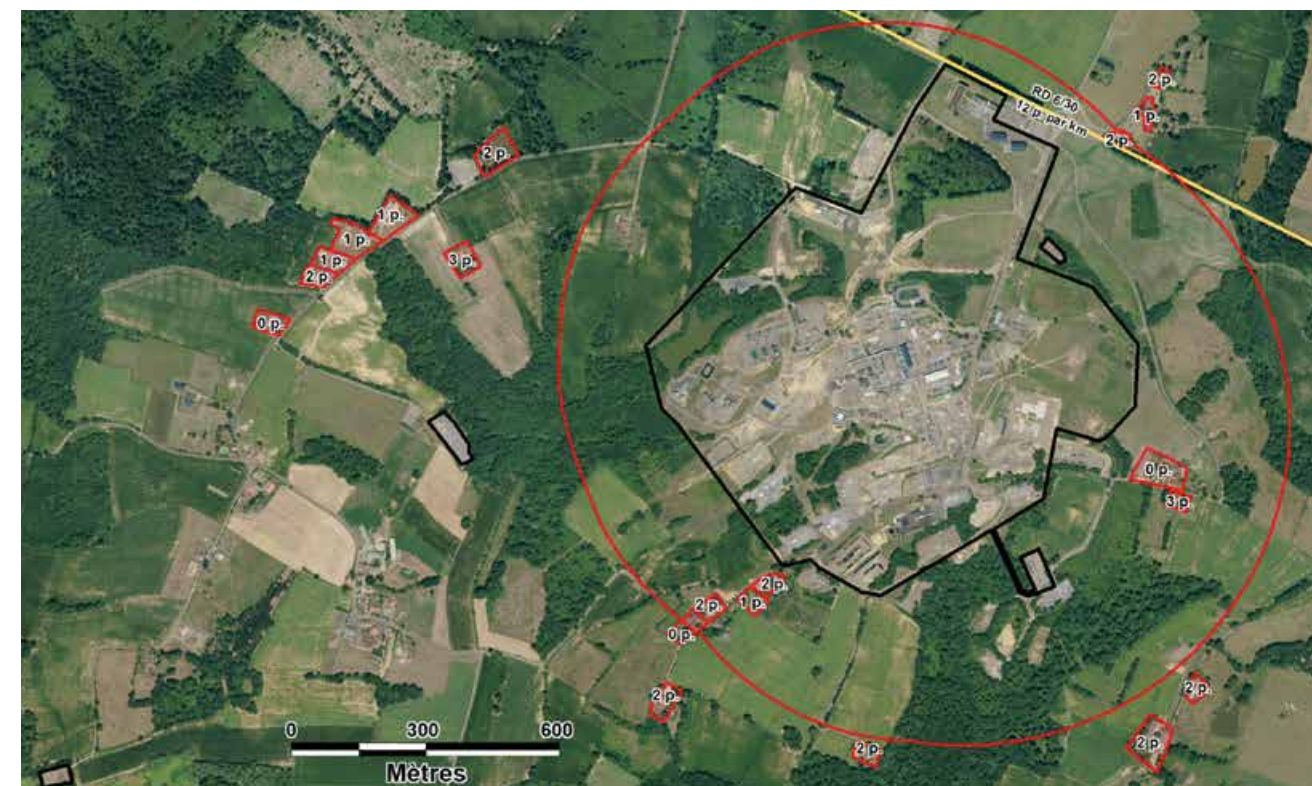
**Vous risqueriez d'encombrer les réseaux
téléphoniques** indispensables aux services
de secours.

QUELS SONT LES RISQUES ET CONSÉQUENCES POTENTIELLES ?

Les effets et les conséquences peuvent se combiner selon la nature du scénario accidentel.

RISQUES ET PRODUITS	LES EFFETS	LES CONSÉQUENCES
Fuite de gaz naturel sans inflammation	Effet acoustique	<i>Un bruit important à proximité. Aucun effet sur l'homme car le gaz est non toxique.</i>
Explosion d'un nuage de gaz naturel suite à une fuite	Effet de surpression	<i>L'explosion est susceptible de créer des dommages : - aux structures (bris de vitres...); - aux personnes (lésions internes...).</i>
Jet enflammé d'une fuite de gaz naturel	Effet thermique	<i>Les effets thermiques peuvent entraîner des brûlures très graves.</i>

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)



ZOOM SUR LE PUITS LUG9

ZOOM SUR LE PUITS LUG51

ZOOM SUR LE PUITS LUG47



ZONE PPI

Le site de stockage souterrain de gaz naturel de Lussagnet
relève de la réglementation des installations classées pour
la protection de l'environnement, et fait l'objet de mesures
strictes en matière de prévention des accidents majeurs
impliquant des substances dangereuses. L'activité du site
est encadrée par des règles nationales et préfectorales,
contrôlées par les services de l'Etat (DREAL).

Sur ce site, la maîtrise des risques majeurs s'articule autour
des axes suivants :

- la réduction du risque à la source ;
- la diminution des vulnérabilités ;
- l'organisation des réponses opérationnelles et moyens de secours pour assurer la protection générale des populations en cas d'accident ;
- l'information préventive des populations sur la nature des risques potentiels, les conséquences possibles et la conduite à tenir en cas d'accident.

Teréga est l'exploitant de ce stockage souterrain de gaz
naturel, qui alimente l'ensemble du réseau de transport de
gaz dans le sud-ouest, ainsi qu'une partie des autres réseaux
français et européens. Sa position géographique place le
stockage de Lussagnet au carrefour des échanges gaziers
entre le sud et le nord de l'Europe.

L'exploitation du stockage relève de plusieurs cadres
réglementaires :

- le code minier, au titre duquel Teréga est titulaire d'une concession de stockage souterrain de gaz naturel, renouvelée fin 2017 ;
- le code de l'environnement, qui fixe les règles d'exploitation des différentes installations (implantation des équipements, prévention des pollutions et nuisances, gestion des opérations mettant en oeuvre des substances dangereuses...);
- le code du travail, qui encadre la santé et la sécurité du personnel intervenant sur site.

SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS ET DES HOMMES

• **Étude de danger** : une étude de dangers a été réalisée puis soumise à l'Administration. Réexaminée au minima tous les 5 ans, cette étude présente une description des différents scénarios d'accidents d'origines internes ou externes possibles. Elle évalue les risques et les conséquences que pourrait avoir un éventuel accident et détermine les mesures propres à en réduire la probabilité et les effets. Elle est disponible sur demande auprès des services de la Préfecture.

• **Gestion de la sécurité** : le site appuie sa prévention sur un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) concernant l'organisation de l'entreprise, la gestion des hommes (en particulier la formation au poste de travail et à la sécurité) et des installations ainsi que sur le choix d'équipements performants.

• **Conception des installations** : les équipements sont dimensionnés pour résister à la pression maximale de service et des systèmes automatiques arrêtent et isolent les installations en cas de variations anormales des paramètres de fonctionnement ou détection de gaz ou de feu.

• **Gestion des situations d'urgence** : l'établissement a élaboré un Plan d'Opération Interne (POI) qui détermine l'organisation des secours en cas d'accident limité à l'intérieur du site. Il fait intervenir le personnel du site avec les moyens propres au stockage. Si les conséquences de l'accident sortent du site, il alerte le Préfet qui peut déclencher le Plan Particulier d'Intervention (PPI) afin de déployer les secours publics.

• **Inspections régulières réalisées par la DREAL** : l'établissement fait l'objet de contrôles par l'inspection des installations classées sous l'autorité du préfet.

• **Certifications ISO 9001, 14001, 45001 et 50001** : Teréga développe une démarche d'amélioration continue via un système de management intégré qui s'appuie sur les normes Qualité, Environnement, Santé, Sécurité et Énergie.

6

RÈGLES À OBSERVER



**METTEZ-VOUS
À L'ABRI**



PROTÉGEZ-VOUS



**ÉCOUTEZ LA RADIO
OU REGARDEZ
LA TÉLÉVISION
(FRANCE 3)**

France Bleu : 98.8 MHz
France Inter : 97.9 MHz
France Info : 105.5 MHz



**N'ALLEZ PAS
CHERCHER
VOS PROCHES**



**NE PROVOQUEZ PAS
DE FLAMMES**



NE TÉLÉPHONEZ PAS



Plus d'infos sur le site
www.landes.gouv.fr



Siège social : 40, avenue de l'Europe · CS 20522 · 64010 Pau Cedex · France
8, rue de l'Hôtel de Ville · 92200 Neuilly-sur-Seine · France
Tél. +33 (0)5 59 13 34 00 · [@Teregacontact](https://twitter.com/Teregacontact) · www.terega.fr